



OIAC

Conférence des États parties

Troisième Conférence d'examen
8 – 19 avril 2013

RC-3/DG.4
8 avril 2013
FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

**DÉCLARATION D'OUVERTURE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL À LA TROISIÈME
SESSION EXTRAORDINAIRE DE LA CONFÉRENCE DES ÉTATS PARTIES
CHARGÉE D'EXAMINER LE FONCTIONNEMENT DE LA CONVENTION
SUR L'INTERDICTION DES ARMES CHIMIQUES**

Monsieur le Secrétaire général,
Monsieur le Président,
Excellences,
Mesdames et Messieurs les délégués,

1. Je vous souhaite à tous la bienvenue à la troisième session extraordinaire de la Conférence des États parties chargée d'examiner le fonctionnement de la Convention sur l'interdiction des armes chimiques.
2. Je tiens à féliciter M. Krzysztof Paturski, Ambassadeur de la Pologne, pour son élection bien méritée à la présidence de cette Conférence et je l'assure du plein appui du Secrétariat technique.
3. L'OIAC est honorée d'accueillir le Secrétaire général de l'ONU, M. Ban Ki-moon. Sa présence parmi nous aujourd'hui témoigne de la force de son engagement en faveur du désarmement et de nos travaux. "Le monde est surarmé et la paix sous-financée", est le cri de ralliement qu'il a lancé en faveur du désarmement.
4. La Convention sur l'interdiction des armes chimiques sert les buts de la Charte des Nations Unies. L'un des buts déclarés de la Charte est de maintenir la paix et la sécurité internationales et les travaux de l'OIAC sont une manifestation concrète de cette aspiration. La Convention a atteint son but alors que le désarmement en général ne progresse pas. La mise en œuvre de l'interdiction mondiale des armes chimiques est un triomphe du multilatéralisme. Elle a servi la cause de la paix de manière décisive. Nous attendons avec impatience la déclaration que le Secrétaire général prononcera devant la Conférence.
5. Les conférences d'examen ont pour objectif de dresser le bilan de la situation et de définir la vision à long terme. Cette conférence a lieu à un moment particulièrement important. La réussite de l'OIAC est mise en évidence par les 16 années de fonctionnement de la Convention et par le dispositif de sa mise en œuvre. À l'heure actuelle, la Convention compte 188 États parties et près de 80 % de toutes les armes chimiques déclarées ont été détruites. Les progrès se poursuivent pour la destruction des stocks restants. L'objectif est d'achever ce processus dans les meilleurs délais.



6. L'OIAC se caractérise entre autres par un système unique de vérification internationale visant à assurer que des produits chimiques ne sont pas détournés à des fins interdites. Les quelque 2 400 inspections effectuées depuis sa création témoignent de la réussite du régime de vérification de l'industrie.
7. Les objectifs de la Convention sont poursuivis dans un cadre de coopération multilatérale pour un bénéfice mutuel. Ce cadre est désormais le vecteur permettant d'offrir assistance et protection contre les armes chimiques ainsi que d'encourager les utilisations pacifiques de la chimie. Dans l'ensemble, ce régime assure une protection efficace contre les armes chimiques.
8. La longue quête visant l'interdiction des armes chimiques, interrompue par des épisodes tragiques et répétés d'emploi de ces mêmes armes, est maintenant terminée. En 2013, le dessein de la Convention de 1993 est devenu un édifice qui se dresse désormais fièrement. L'interdiction d'une catégorie entière d'armes de destruction massive au moyen d'un système de vérification est un événement historique.
9. Mais les vieilles menaces n'ont pas disparu. Un rappel brutal en est donné par la situation récente dans la République arabe syrienne, où le Secrétaire général a décidé de diligenter une enquête sur une allégation d'emploi d'armes chimiques. Conformément aux accords existants, les ressources de l'OIAC ont été mises à sa disposition. Les États parties à la Convention sur l'interdiction des armes chimiques appuient cette enquête. Les armes chimiques dans le contexte de la Syrie constituent un grave sujet de préoccupation. Toute utilisation d'armes chimiques est répréhensible et inacceptable.
10. Ce cas illustre également l'importance de l'universalité de la Convention. Le Secrétaire général et moi-même avons adressé conjointement une lettre aux dirigeants des huit États non parties, les invitant à adhérer sans retard à la Convention.
11. La Conférence d'examen doit lancer un appel à la condamnation totale des armes chimiques et déclarer que rien ne saurait justifier la non-adhésion à la Convention.
12. Grâce au travail de l'OIAC, notre monde est bien plus sûr aujourd'hui. L'élimination de toutes les armes chimiques déclarées – objectif fondamental – est en vue. Nous devons maintenant œuvrer à faire de la Convention un bouclier permanent dressé contre les armes chimiques dans toutes les parties du monde. Réaffirmer cet engagement est la clé de la réussite future de la Convention. Cette Organisation n'est pas appelée à disparaître. Ce n'est pas le moment de baisser la garde.
13. L'avenir nous appelle à poursuivre l'élimination des armes chimiques restantes, à renforcer la vérification, à utiliser notre expérience et nos connaissances institutionnelles – acquises au fil de nombreuses années – pour aider les États parties à mieux s'acquitter de leurs obligations, et pour les aider à renforcer leurs capacités pour faire face aux nouvelles menaces, notamment le terrorisme. Nous devons également rester conscients des implications des progrès de la recherche scientifique. L'impératif de perpétuer la norme mondiale contre les armes chimiques exige des mesures qui permettront de pérenniser la pertinence de la Convention.
14. Aujourd'hui, dans un contexte en évolution, nous devons exercer notre engagement collectif et inscrire la Convention dans la durée.

15. Nous sommes sur le point d'atteindre l'objectif "Global zéro" en matière d'armes chimiques. La troisième Conférence d'examen est l'occasion de fixer une orientation stratégique qui préservera l'efficacité de l'instrument qui a permis cette remarquable réalisation.
16. Un groupe de travail à composition non limitée s'est employé avec diligence à préparer cette conférence. Je félicite Mme Nassima Baghli, Ambassadrice de l'Algérie, pour la compétence avec laquelle elle a piloté ce processus. Le rapport du Groupe de travail constitue une excellente base pour la conduite des travaux et la finalisation des recommandations de la Conférence d'examen.
17. Pour faciliter les délibérations du Groupe de travail, le Secrétariat a communiqué, au travers de présentations et d'un document, le détail de ses travaux des cinq dernières années. Le document de travail du Secrétariat, dans sa version actualisée, a été soumis à la Conférence pour examen. Il contient en outre mon tour d'horizon des réalisations en matière de mise en œuvre de la Convention et la liste que j'ai dressée des défis à venir.
18. La charge de travail de l'OIAC en matière de destruction des stocks d'armes chimiques décroissants va se réduire de manière significative. Par conséquent, un thème majeur de la Conférence d'examen concernera la façon de continuer à servir au mieux les objectifs fondamentaux de la Convention.
19. La réduction soudaine des ressources d'une institution peut rapidement éroder ses capacités, son expertise, sa mémoire institutionnelle, voire ses possibilités de mener les dernières tâches qui lui incombent. Les compétences que l'OIAC a développées au fil des ans dans l'exécution de divers programmes sont uniques et se retrouvent difficilement ailleurs.
20. Dans ce traité dont le cœur est constitué de mesures de vérification, de transparence et de renforcement de la confiance, les éléments programmatiques de prévention de la réapparition des armes chimiques acquerront une plus grande importance à l'avenir. Les États parties doivent envisager des améliorations continues de la vérification de l'industrie, des contrôles de transfert et de la surveillance des données, tant par les pays que par l'Organisation.
21. La Convention a essentiellement une fonction de sécurité et l'OIAC restera une organisation au service de la sécurité. Un facteur clé du succès de nos efforts multilatéraux est toutefois le soutien de nos membres les plus nombreux qui sont des pays en développement ou en transition. À l'exception de quelques-uns, ils ne sont pas détenteurs d'armes chimiques et n'ont pas d'industrie importante. Ils attachent naturellement une grande importance aux dispositions de la Convention relatives au progrès économique et technologique.
22. Nos programmes dans le domaine de la coopération internationale ont joué un rôle crucial pour susciter le soutien aux objectifs généraux de la Convention et attirer une adhésion aussi large. Une attention continue à nos activités de coopération internationale et leur amélioration constante serviront les objectifs de la Convention.
23. L'application des dispositions apparentées de la Convention en matière d'assistance et de protection contre les armes chimiques est un excellent exemple de la façon dont

nous pouvons faire des ajustements pour tenir compte de l'évolution des conditions, des perceptions et des demandes. Au fil des ans, l'optique des États parties a évolué pour passer des inquiétudes classiques sur l'emploi d'armes chimiques sur le champ de bataille aux incidents de plus faible intensité, principalement sous la forme de menaces émanant d'acteurs non étatiques. Il s'agit notamment des inquiétudes sur l'éventuelle utilisation abusive de produits chimiques industriels toxiques. Des attentes claires sont placées dans l'OIAC en termes d'aide aux États parties pour développer les capacités des équipes et des systèmes d'intervention nationaux.

24. Les travaux futurs dans ce domaine et les sphères apparentées porteront sur l'établissement d'une coordination plus efficace avec les institutions de l'ONU et d'autres organisations internationales dont le mandat couvre la prévention de l'utilisation terroriste d'armes biologiques ou chimiques et l'atténuation des conséquences de tels cas. Le développement de relations mutuellement bénéfiques et la coordination aux niveaux régional et sous-régional seront également prioritaires.
25. En outre, la menace des acteurs non étatiques et la menace du terrorisme en général ont créé une attente quant au rôle de l'Organisation dans la promotion de la sécurité et de la sûreté chimiques contre l'utilisation hostile de produits chimiques toxiques ou la prévention des accidents chimiques.
26. La demande que l'OIAC joue un rôle dans ce domaine vient des États parties eux-mêmes. Elle témoigne qu'à une époque de changements rapides, nous pouvons nous adapter pour continuer à remplir efficacement notre rôle.
27. Les normes éthiques qui constituent le fondement de la Convention doivent être largement diffusées auprès du grand public et, en particulier, des scientifiques, des ingénieurs et des universitaires. La sensibilisation, l'éducation et la diplomatie publique devraient avoir une place plus importante dans l'ordre du jour de l'Organisation, de même qu'un renforcement de l'accent mis sur le suivi des progrès scientifiques et technologiques. Leurs incidences éventuelles sur les mécanismes de vérification de la Convention doivent également être suivies de près.
28. À compter de cette année et jusqu'en 2015, année qui marquera le centenaire de la première utilisation massive d'armes chimiques pendant la Première Guerre mondiale, l'OIAC organisera, conjointement avec les États parties, une série d'activités et de manifestations visant à promouvoir l'éducation et la sensibilisation à la Convention. Tout en examinant les réponses que nous pouvons donner à l'évolution de l'environnement et aux nouveaux défis, nous devons continuer à accorder notre attention aux problèmes en suspens.
29. La mise en œuvre de la Convention au plan national doit être améliorée d'une manière générale. Un traité international ne vaut rien s'il n'est pas appliqué au plan national. Les autorités nationales continueront de jouer un rôle essentiel à cet égard. L'OIAC a acquis une précieuse expérience dans l'aide qu'elle fournit aux États parties pour qu'ils s'acquittent de leurs obligations découlant de la Convention. Nous soutenons régulièrement l'ONU dans les efforts qu'elle déploie, comme ceux visant à promouvoir la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité.
30. À l'avenir, l'OIAC portera une plus grande attention à des approches sur mesure permettant aux pays de s'acquitter de leurs obligations en vertu de la Convention.

Nous continuerons à mettre en place de nouvelles méthodes et formules pour améliorer le bilan global de la mise en œuvre au plan national, un nombre significatif d'États parties devant encore prendre des mesures.

31. L'Organisation a été décrite par le Groupe consultatif sur les futures priorités de l'OIAC comme le "dépositaire mondial des connaissances et des savoirs spécialisés sur le désarmement chimique et la vérification de la non-possession et de la non-utilisation d'armes chimiques, ainsi que le dépositaire des connaissances sur leur destruction". Il a recommandé que "l'OIAC trouve des moyens de pérenniser sa base de connaissances et ses compétences dans ces domaines".
32. Alors que le désarmement touche à son terme et que des changements structurels sont donc inévitables, ces connaissances sont en danger de disparition. Je propose de créer un centre de formation et de recherche au Secrétariat. Ce centre servirait de pôle de consolidation des programmes de formation de l'OIAC, à l'intention du personnel et des États parties, et offrirait des modules conçus selon des méthodes et moyens de diffusion modernes et couvrant toute une gamme de sujets. Il constituerait une ressource à la disposition de tous les États parties. Il apporterait également son soutien aux centres régionaux de formation que les États parties sont encouragés à établir.
33. Nous avons besoin d'une vision commune des priorités à long terme, d'une affectation adéquate des ressources et d'une structure appropriée du Secrétariat. Ainsi, nous pourrions mieux définir l'avenir de la Convention et de l'OIAC en tant que garde-fou permanent contre les armes chimiques. La troisième Conférence d'examen constitue une occasion précieuse de définir ce cadre.
34. Nos travaux seraient incomplets sans la participation d'experts, d'universitaires, de scientifiques et d'autres membres de la société civile. Je souhaite notamment saluer le rôle vital de l'industrie chimique. La contribution qu'apporte l'industrie fait de la Convention sur l'interdiction des armes chimiques un exemple unique de partenariat public-privé au service de la paix. Je note avec plaisir le haut niveau de participation de représentants de la société civile à la présente Conférence d'examen.
35. L'interdiction des armes chimiques montre de quelle façon la communauté internationale peut faire progresser la cause du désarmement et de la paix internationale. L'esprit de coopération et de consensus qui règne entre les États parties fait de l'OIAC un exemple dans le domaine de la diplomatie multilatérale. Cette approche constructive s'illustre notamment par les contributions volontaires significatives versées par les États parties et les organisations régionales.
36. Nous vivons un tournant dans l'histoire de l'interdiction des armes chimiques. Je suis sûr que nos États parties sauront une fois de plus manifester, à la présente Conférence, leur engagement et leur dévouement habituels qui déboucheront sur un résultat conforme aux espoirs et attentes de la communauté internationale.
37. Je vous souhaite une Conférence d'examen couronnée de succès.

Je vous remercie de votre attention.